

# REGLEMENT DU CONCOURS

## « Prends la Bastille »

### ARTICLE 1

#### Principe du concours

L'Établissement public du Pavillon de l'Arsenal dont le siège social est établi au 21, boulevard Morland 75004 Paris et Les Editions Paris Mômes, SARL dont le siège social est situé au 9-11 passage Plantin 75020 Paris, organisent un concours de dessin pour les enfants sur le thème « Prends la Bastille ! ».

Le concours sera annoncé le mercredi 26 novembre 2014 sur les sites internet [www.parismomes.fr](http://www.parismomes.fr) et [www.pavillon-arsenal.com](http://www.pavillon-arsenal.com) et lancé officiellement dans le magazine Paris Mômes numéro 95 daté décembre-janvier 2014/2015, dont la sortie est prévue en kiosque le mercredi 26 novembre 2014. Ce concours est gratuit.

### ARTICLE 2

#### Catégorie des participants

Ce concours est réservé aux enfants âgés de 5 à 12 ans, domiciliés en France métropolitaine au moment de leur participation (à l'exception des enfants des salariés de Paris Mômes et du Pavillon de l'Arsenal) bénéficiant de l'accord de leurs représentants légaux lesquels ont impérativement rempli un bulletin de participation au concours. Un même participant peut participer plusieurs fois au concours. Néanmoins, seul un prix pourra lui être attribué.

### ARTICLE 3

#### Dates de validité

Ce concours commence le 26 novembre 2014 et se termine le 31 mars 2015, le cachet de la poste faisant foi. Les participations reçues après cette date limite ne seront pas prises en compte.

### ARTICLE 4

#### Conditions de participation

L'enfant participant doit avoir entre 5 et 12 ans. Les participants doivent réaliser leur dessin sur le livret qu'ils peuvent se procurer au Pavillon de l'Arsenal. Ce document sera également encarté dans le numéro de février-mars 2015 de Paris Mômes (parution le 4 février 2015). Les dessins sont à envoyer par courrier : Paris Mômes « Prends la Bastille ! », 5, rue de Charonne, 75011 Paris ou à déposer directement au Pavillon de l'Arsenal, 21 bd Morland, 75004 Paris.

Paris Mômes s'engage à rembourser aux participants qui en feraient la demande par écrit à Paris Mômes, les frais d'envoi occasionnés par sa participation au jeu. Les frais de réalisation des créations ne sont pas pris en charge par les organisateurs du concours. Les dessins envoyés ne seront pas restitués.

Les mineurs participants concèdent, à titre exclusif, par l'intermédiaire de leurs représentants légaux et titulaires à ce titre de l'autorité parentale, à titre gratuit à Paris Mômes et au Pavillon de l'Arsenal les droits de reproduction, représentation et d'adaptation relatifs au document envoyé, par tous moyens et sur tous supports, et nécessaires à Paris Mômes et au Pavillon de l'Arsenal aux fins de réaliser :

1. La Promotion et communication autour du Concours en 2014 et 2015.
2. La Promotion et communication du Pavillon de l'Arsenal.
3. La publication éventuelle dans le magazine Paris Mômes et tout autre support de communication relatif au concours.

Paris Mômes et Le Pavillon de l'Arsenal se réservent le droit de ne pas diffuser ou de retirer les dessins de leur choix sur le site internet ou du concours sans que leur responsabilité ne soit engagée.

## **ARTICLE 5**

### **Désignation du lauréat et accession aux résultats**

Une sélection de 10 dessins sera réalisée par l'équipe de Paris Mômes et Le Pavillon de l'Arsenal après le 31 mars 2015. Les 10 candidats sélectionnés seront prévenus par courrier ou email courant avril 2015.

Les noms des gagnants seront également annoncés sur le site internet [www.parismomes.fr](http://www.parismomes.fr) et [www.pavillon-arsenal.com](http://www.pavillon-arsenal.com) courant avril 2015.

Les critères de sélection porteront sur l'originalité des propositions et la pertinence du sujet et du traitement par rapport au thème du concours.

## **ARTICLE 6**

### **Dotation**

**1er prix** : Une trotinette et un casque de la marque MICRO.

Valeur commerciale totale du lot : 119,80 euros.

**Du 2e au 6e prix** : Des boîtes de jeux LEGO® City « Le carrefour de la ville ».

Valeur commerciale : 5 boîtes de jeux à 99,99 € chacune.

**Du 7e au 10e prix** : Des livres-jeux « De Lutèce au Grand Paris ».

Valeur commerciale : 4 livres à 18 € le livre chacun.

## **ARTICLE 7**

### **Exploitation des œuvres**

Les œuvres réalisées pour le concours « Prends la Bastille ! » pourront être reproduites et réutilisées gracieusement par Paris Mômes et Le Pavillon de l'Arsenal pour la communication liée au concours.

## **ARTICLE 8**

### **Publicité et concours**

Le concours « Prends la Bastille ! » sera annoncé dans le numéro 95 de Paris Mômes daté décembre-janvier 2014/2015.

Il sera également relayé sur les sites internet [www.parismomes.fr](http://www.parismomes.fr) et [www.pavillon-arsenal.com](http://www.pavillon-arsenal.com). Les résultats seront annoncés sur ces sites internet courant avril 2015.

## **ARTICLE 9**

Paris Mômes et Le Pavillon de l'Arsenal ne seront pas tenus responsables dans l'hypothèse où le concours venait à être supprimé, modifié et/ou suspendu pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Paris Mômes et Le Pavillon de l'Arsenal peuvent modifier à tout moment le présent règlement et/ou prendre toutes décisions qu'ils pourraient estimer utiles pour l'application et/ou l'interprétation du règlement.

L'intégralité du règlement est librement accessible en ligne sur les sites internet [www.parismomes.fr](http://www.parismomes.fr) et [www.pavillon-arsenal.com](http://www.pavillon-arsenal.com).

## **ARTICLE 10**

Le règlement est disponible en téléchargement sur le site [www.parismomes.fr](http://www.parismomes.fr), rubrique Evénements Paris Mômes.